

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 juillet 2023

ESEF : Faculté de dépôt des rapports financiers semestriels au format ESEF

À compter de juillet 2023, les émetteurs ont la possibilité de déposer leur rapport financier semestriel (« RFS »), leur document d'enregistrement valant RFS (ou amendement valant RFS) au format ESEF (soit au format XHTML avec tags XBRL en cas de comptes consolidés en IFRS ou au format XHTML dans les autres cas).

L'instruction relative au dépôt de l'information réglementée ([DOC-2007-03](https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2007-03) URL = [https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2007-03]) et celle relative au dépôt des prospectus et documents d'enregistrement universels ([DOC-2019-21](https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2019-21) URL = [https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2019-21]) ont été mises à jour pour permettre le dépôt des RFS au format ESEF.

Un tableau détaillé est ajouté en annexe de ces deux instructions afin de clarifier les formats et langues des DEU et rapports financiers annuels déposés auprès de l'AMF.

Le guide de l'information périodique ([DOC-2016-05](https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2016-05) URL = [https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2016-05] - Questions 3.5.1 ; 3.7.1 , paragraphes 9.4.1 et 9.4.2) et le guide d'élaboration des documents d'enregistrement universels ([DOC-2021-02](https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2021-02) URL = [https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2021-02] - 1ère partie - paragraphes 5 et 7 et question 1.10.2) ont, par voie de conséquence, également été mis à jour de ces modifications.

En savoir plus

Instruction AMF DOC-2007-03 : Modalités de dépôt de l'information réglementée
✚ par voie électronique

Instruction AMF DOC-2019-21 : Modalités de dépôt et de publication des
✚ prospectus

Position-recommandation DOC-2016-05 : Guide de l'information périodique des
✚ sociétés cotées

Position-recommandation DOC-2021-02 : Guide d'élaboration des documents
✚ d'enregistrement universels

Mots clés

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02